



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commerce extracommunautaire

Question écrite n° 100986

### Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les très vives inquiétudes des professionnels de la filière européenne et française du thon tropical face à un projet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) visant à réduire les droits de douane de 24 à 7 % sur les produits non agricoles, dont le thon en conserve. L'avenir de la filière est tributaire de cette décision. Si ce projet de l'OMC est validé, les conserveries européennes et françaises risquent fort de disparaître. Elles ne pourront plus, en effet, faire face à une concurrence déjà rude des pays de l'Asie du Sud-Est, et notamment des conserveries de Thaïlande, des Philippines et d'Indonésie qui ont réussi à conquérir près de 30 % du marché avec des droits de douane à 24 %. Les producteurs de thon congelé sont également menacés, puisque ces conserveries sont leurs clients. C'est pour notre pays toute une filière qui risque de périr, une filière dont la flotte est composée de vingt-trois thoniers senneurs congélateurs tous immatriculés à Concarneau et de trois cent cinquante marins français. Les représentants de la filière demandent une exception pour le thon en conserve et refusent une réduction progressive, comme il en est aujourd'hui question, sur plusieurs années des droits de douane, ce qui équivaldrait en fait à une chronique d'une mort annoncée de la filière. Il lui demande de lui faire connaître la position qu'entend adopter la France sur ce projet de l'OMC pour défendre sa filière du thon tropical, ses bateaux, ses marins, ses conserveries. - Question transmise à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des inquiétudes exprimées par les professionnels de la filière du thon tropical dans l'hypothèse où un accord sur la baisse des droits de douane serait conclu dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce. La réalisation d'un tel scénario est cependant aujourd'hui incertaine : les négociations commerciales du cycle de Doha, entamées en novembre 2001, ont en effet été suspendues sine die à la suite de l'échec de la dernière réunion entre grands acteurs, qui s'est tenue à Genève le 23 juillet. L'avenir du cycle apparaît compromis et, en tout état de cause, aucun accord ne pourra émerger au cours des prochains mois. De plus, il n'est pas certain que, en cas de nouvelles négociations, celles-ci se fassent sur les mêmes bases que par le passé. Cette suspension concerne en particulier les discussions qui étaient en cours sur la réduction des barrières tarifaires pour les produits non agricoles, produits dont les conserves de thon font partie. Les inquiétudes manifestées par les professionnels concernés ne risquent donc pas de se concrétiser dans l'immédiat. La France sera néanmoins attentive au devenir de la filière « thon en conserve » au cas où les négociations reprendraient et progresseraient.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Le Bris](#)

**Circonscription :** Finistère (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100986

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 juillet 2006, page 7687

**Réponse publiée le** : 7 novembre 2006, page 11582